



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} décembre 2008
Français
Original : arabe

Soixante-troisième session

Point 64 de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme

Rapport de la Troisième Commission*

Rapporteur : M. Khalid **Alwafi** (Arabie saoudite)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2008, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-troisième session la question intitulée :

« Promotion et protection des droits de l'homme :

- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
- d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
- e) Convention relative aux droits des personnes handicapées »

et de la renvoyer à la Troisième Commission.

2. On trouvera dans les additifs au présent rapport un compte rendu des débats que la Commission a tenus à ce sujet.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* Le rapport de la Commission concernant cette question est publié en six parties, sous les cotes A/63/430 et Add.1 à 5.



Point 64

Promotion et protection des droits de l'homme

Lettre datée du 8 juillet 2008, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie (A/63/123/)

Lettre datée du 30 juin 2008, adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba (A/63/281-S/2008/431)

Lettres identiques datées du 19 septembre 2008, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan (A/63/370-S/2008/614)

Lettre datée du 20 octobre 2008, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Azerbaïdjan (A/63/497-S/2008/668)

Lettre datée du 20 septembre 2008, adressée au Président de l'Assemblée générale par les représentants du Bénin, de la Bosnie-Herzégovine, du Costa Rica, du Nicaragua, de la Norvège et du Qatar (A/C.3/63/5)

Point 64 a)

Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Rapport du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille sur les travaux de ses septième et huitième sessions¹

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (A/63/220)

Note de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage (A/63/137)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (A/63/175)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sur les travaux de leur vingtième session (A/63/280)

Point 64 b)

Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme (A/63/259)

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et les mesures de contrainte unilatérales (A/63/272)

Rapport du Secrétaire général sur la protection des migrants (A/63/287)

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 48* (A/63/48).

Rapport du Secrétaire général sur les moratoires sur l'application de la peine de mort (A/63/293 et Corr.1)

Rapport du Secrétaire général sur les personnes disparues (A/63/299)

Rapport du Secrétaire général sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste (A/63/337)

Rapport du Secrétaire général sur le droit au développement (A/63/340)

Rapport du Secrétaire général sur la lutte contre la diffamation des religions (A/63/365)

Rapport du Secrétaire général sur le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale (A/63/367)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité de la Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction (A/63/161)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le cadre de la lutte antiterroriste (A/63/223)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible (A/63/263)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de son Représentant spécial chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises (A/63/270)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport provisoire du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats (A/63/271)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport provisoire de l'experte indépendante sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté (A/63/274)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard (A/63/275)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (A/63/278)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de son Représentant pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays (A/63/286)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme (A/63/288)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'expert indépendant sur les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels (A/63/289)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la composition du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (A/63/290)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation (A/63/292)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (A/63/313)

Note du Secrétaire général rendant compte des travaux du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme relatif au droit au développement (A/63/318)

Note du Secrétaire général sur les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme (A/63/486)

Point 64 c)

Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (A/63/322)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (A/63/326)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (A/63/332)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/63/341)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/63/356)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran (A/63/459)

Lettre datée du 17 octobre 2008, adressée au Secrétaire général par le représentant du Myanmar (A/C.3/63/4)

Lettre datée du 3 novembre 2008, adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran (A/C.3/63/6)

Point 64 d)

Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme²

Lettre datée du 7 octobre 2008, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Autriche (A/C.3/63/3)

² Ibid., *Supplément n° 36* (A/63/36).

Point 64 e)

Convention relative aux droits des personnes handicapées

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant (A/63/264 et Corr.1)

**II. Examen d'un projet de décision
proposé par le Président**

4. À sa 48^e séance, le 25 novembre, la Commission, sur la proposition du Président, a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre note d'un certain nombre de documents examinés au titre de la question des droits de l'homme (voir par. 5)

III. Recommandation de la Troisième Commission

5. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapports examinés par l'Assemblée générale au titre de la promotion et de la protection des droits de l'homme

L'Assemblée générale prend note des rapports ci-après soumis au titre du point intitulé « Promotion et protection des droits de l'homme » :

Au titre du point 64 a) :

Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sur les travaux de leur vingtième réunion¹.

Au titre du point 64 b) :

a) Rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme²;

b) Rapport du Secrétaire général sur la protection des migrants³;

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le cadre de la lutte antiterroriste⁴;

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible⁵;

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de son Représentant spécial chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises⁶;

f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport provisoire du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats⁷;

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport provisoire de l'experte indépendante sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté⁸;

h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard⁹;

¹ A/63/280.

² A/63/259.

³ A/63/287.

⁴ A/63/223.

⁵ A/63/263.

⁶ A/63/270.

⁷ A/63/271.

⁸ A/63/274.

i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de son Représentant pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays¹⁰;

j) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme¹¹;

k) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'expert indépendant sur les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels¹²;

l) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la composition du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme¹³;

m) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intermédiaire du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation¹⁴;

n) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires¹⁵;

o) Note du Secrétaire général rendant compte des travaux du Comité consultatif du Conseil des droits relatifs au droit au développement¹⁶.

Au titre du point 64 c) :

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967¹⁷.

Au titre du point 64 d) :

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme¹⁸

⁹ A/63/275.

¹⁰ A/63/286.

¹¹ A/63/288.

¹² A/63/289.

¹³ A/63/290.

¹⁴ A/63/292.

¹⁵ A/63/313.

¹⁶ A/63/318.

¹⁷ A/63/326.

¹⁸ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n°36 (A/63/36).*